



- La Lettre de la - SECTION SYNDICALE GROUPE GFI

Délégués syndicaux

Alina TORTOCHAUT Délégué Syndical central

- Mireille DE VOLDER (*Méditerranée*) - Alain GUILLOU (*Ouest*) -
- Benoît WENK (*EST*) -
- Olivier YERLE (*Progiels*) - Pierre ROI (*GFI EUVOXA*) -

- Section syndicale **CFE-CGC** Groupe GFI -
bureau 603, 199 rue Championnet 75018 PARIS
- Mail : cgcgfi@free.fr - tél : 01 44 85 88 92
(répondeur si absent) - Site WEB : www.fieci-cgc.org

Numéro 115 - 13 février 2009

Les syndicats de GFI bientôt sous l'éteignoir ?

31 mai 2001 - la Direction signe avec les Syndicats CFTD, CFE-CGC et CGT un « accord de droit syndical » stipulant notamment :

« La Direction et les Organisations Syndicales signataires confirment l'importance qu'elles attachent à la **reconnaissance du fait syndical et à la promotion d'un dialogue social de qualité, permanent et responsable**... (...) .Chaque mois, les Organisations Syndicales nationales représentatives au niveau de l'UES GFI Informatique peuvent **distribuer à l'ensemble du personnel de l'UES GFI Informatique** - par le biais des bulletins de paie - **un document d'informations syndicales** (A4 recto/verso). Les frais de reprographie sont pris en charge par la Direction »

Depuis quelques mois, bien que cet accord soit toujours en vigueur, la Direction ne manque pas une occasion de pointer le coût déraisonnable selon elle, que représente son application du fait de la **présence de 6 Syndicats**. Qui plus est, certains Salariés auraient exprimé leur souhait de ne pas recevoir de tels documents !

Pour ce qui la concerne, la **CFE-CGC** reconnaît avoir reçu **une lettre en ce sens de la part d'un unique Salarié : 1 Salarié sur 4000 Salariés présents dans l'UES, pas de quoi s'alarmer !**

Nous lançons un appel aux 3999 autres Salariés, : que ceux qui ronchonnent auprès de la Direction, prennent plutôt contact avec nous et nous fassent part de leurs griefs, de façon constructive. **Nous saurons en tenir compte pour améliorer la qualité de nos écrits de sorte que ceux-ci soient en meilleure adéquation avec leurs attentes !**

La **CFE-CGC** s'étonne par ailleurs, que la Direction considère comme excessive, la présence de **6 Syndicats** : l'éloge de la « diversité » exprimé dans le journal interne n°45 de janvier 2009 « 44 nationalités sont représentées dans notre Groupe », deviendrait-il un reproche s'agissant de « **diversité** » syndicale ?

Enfin, pour ce qui est du coût lié à la reprographie, la **CFE-CGC est d'accord pour contribuer au plan d'économie lancé par la Direction**. Elle propose dans ce but, que les communications syndicales soient imprimées avec de « **l'encre végétale et sur du papier PEFC** » sur le modèle du journal interne de GFI, « **COM' ► VOUS** », qui vient de faire peau neuve à l'aube de cette terrible année 2009.

A ce propos, pourquoi ne pas relier entre elles les **6 communications syndicales** sous forme d'un « journal » mensuel dont le titre pourrait être par exemple : « **SYNDIC' ► TOI** » ?

Plus sérieusement, la **CFE-CGC** s'inquiète de la volonté tenace affichée par la Direction de supprimer les communications syndicales sous leur forme classique actuelle pour les remplacer, sous couvert de « modernisation » par on ne sait trop quoi (une éventuelle adresse d'un quelconque espace internet par exemple...) !

La CFE-CGC est persuadée que le présent mode de communication des Syndicats vers les Salariés est I-R-R-E-M-P-L-A-Ç-A-B-L-E.

C'est effectivement le seul moyen permettant d'atteindre de façon certaine tous les Salariés de l'UES et présentant la plus forte probabilité pour que les documents envoyés soient lus ! Pour preuve, la Direction a maintenu l'envoi à chaque Salarié, d'un exemplaire papier de son tout nouveau journal interne !

La **CFE-CGC** considère totalement inopportuniste de modifier ces règles du jeu, à mi-mandat : **pour la 1^{ère} fois, en 2011, lors des prochaines élections des Représentants du Personnel, les Salariés désigneront par leur vote, le ou les Syndicats qui dans l'UES GFI, pourront négocier en leur nom** (en application de la loi du 20 août 2008, un minimum de 10% des voix est requis). Comment les Salariés pourraient-ils effectuer leur choix en toute connaissance de cause si les communications syndicales ne leur sont pas parvenues personnellement, régulièrement et durablement, tout au long d'une période suffisamment représentative en amont du scrutin ?

Dans le contexte très particulier de la crise actuelle où les enjeux cruciaux sont essentiellement l'emploi, les salaires et la protection sociale, **la Direction serait bien avisée d'éviter toute initiative qui pourrait mettre les Syndicats sous l'éteignoir !**

La CFE-CGC

Régime de frais de santé : divine surprise pour 2009 !

Le mois dernier nous déclarions dans notre lettre n°114, qu'en raison d'un excédent récurrent du régime de frais de santé (Mutuelle) sur la période 2005-2008, il nous semblait que la tarification et donc les cotisations étaient trop élevées.

Divine surprise ! Le 5 février dernier, la Direction a informé les membres de la commission de suivi prévoyance / santé qu'UNIPREVOYANCE (l'institution de prévoyance qui assure notre contrat Santé) a décidé « d'appeler » ses taux à 93%, pour 2009, ce qui signifie **une baisse des taux de cotisation actuels de 7% rétroactivement au 1^{er} janvier 2009, pour tous les salariés de l'UES.**

Quel impact ?

Sur la base d'un salaire moyen annuel de 37500€ (2885€ par mois sur 13 mois), un Salarié cotisant « avec son conjoint » économisera **34€** sur l'année 2009 et un Salarié cotisant seul, **24€** (dans les 2 cas la Direction économisera 44€).

Pour un salaire de 45500€ (3500€ par mois sur 13 mds), un Salarié cotisant « avec son conjoint » économisera **40€** sur l'année 2009 et un Salarié cotisant seul, **31€** (dans les 2 cas, la Direction économisera 51€).

Globalement sur le périmètre de l'UES, cette diminution de taux représente environ 300K€ de cotisations qui ne seront pas versés à l'assureur. **GFI réalisant une économie de l'ordre de 200K€.**

La CFE-CGC est satisfaite que son analyse ait été validée par l'assureur. Cependant, elle aurait souhaité qu'un blocage des taux soit proposé sur un horizon de 2 ou 3 ans, ce qui aurait permis une meilleure visibilité. En conséquence, toute la vigilance de la commission de suivi devra être mobilisée pour suivre le résultat technique au plus près et anticiper tout dérapage éventuel des remboursements de santé.

Dernière minute :

Le mois dernier nous vous avons rappelé (mise en œuvre initialement prévue pour le 19 janvier 2009) l' « - obligation de maintien dans les régimes de prévoyance et de frais de santé des salariés licenciés, pendant leur période de chômage et pour une durée maximum égale à 1/3 de la durée de leur droit à indemnisation (accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008).

Face à la complexité de recouvrement des cotisations (salariés licenciés), les partenaires sociaux ont repoussé la date de mise en place de ce dispositif au 1^{er} mai 2009. Il se pourrait qu'une cotisation forfaitaire soit demandée en paiement par avance au salarié...

A suivre ...

Budget des œuvres sociales des Comités d'établissement : le saviez vous ?

Sur la base des masses salariales brutes de 2007, et des taux de dotation respectifs de GFI Informatique (0,9%) et GFI Progiciels et Némausic (0,7%), chaque Salarié de l'UES peut prétendre bénéficier en moyenne et par an, des sommes suivantes :

- GFI Informatique : **343€**
- GFI Progiciels : **268€**
- Némausic : **238€**

Et pour vous en particulier cela est-il le cas ?

La CFE-CGC défend le principe que les œuvres sociales des CE doivent bénéficier à tous les Salariés.

En cette année 2009 marquée par une crise économique sans précédent, **les CE doivent contribuer, plus que jamais, à augmenter le pouvoir d'achat d'un maximum de Salariés.**

Alors, dans cet objectif, ne serait-il pas judicieux d'adopter, au moins pour cette année 2009, des **modalités de distribution simples, ne requérant aucun versement financier du Salarié, ni aucune formalité particulière, n'excluant aucune catégorie de Salariés** et permettant à chacun **d'acquérir librement** et dans la limite d'un montant déterminé à l'avance, des chèques cinéma, chèques lire, chèques vacances ou des remboursements pour ses activités de loisir ou ses locations de vacances...

Une telle solution existe, elle tient en 2 mots :

le tableau magique !

Comment ça marche ? Quels en sont les paramètres ? Quel en est l'intérêt ?

Les réponses à toutes ces questions vous seront données le mois prochain dans notre lettre n°116 datée de mars 2009 !

Intersyndicale nationale et interprofessionnelle pour réagir face aux conséquences de la crise (suite)

Suite à la **manifestation massive du 29 janvier 2009, à l'appel unanime des 8 organisations syndicales – CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, SOLIDAIRES et UNSA –** un nouveau communiqué commun a été publié le 10 février après une réunion de travail qui s'est tenue le 9 février (cf www.cfe-cgc.org).

Après des réunions préparatoires bilatérales, les Organisations Syndicales se retrouveront le 18 février (*lorsque vous lirez ces lignes, la réunion aura déjà eu lieu*) autour de la même table pour examiner des orientations proposées par Le Président de la République . Pour la CFE-CGC, même insuffisantes, ces orientations sont dignes d'intérêt ; elle considère qu'il convient de les explorer : partage des richesses produites dans les entreprises, fiscalité des « ménages », aides à l'industrie et aux banques avec leurs contreparties... etc . En revanche, la CFE-CGC considère que des mesures concrètes et immédiates manquent encore pour soulager la population face aux effets de la crise économique.

Le bilan de la journée du 18 février sera réalisé dès le 23 février afin d'évaluer les résultats de la concertation et décider de la suite à donner. D'ores et déjà la journée du 19 mars a été retenue pour une éventuelle journée d'action.

Et à GFI ?

- Selon les informations dont nous disposons, **la Direction aurait décidé de mettre en place un planning de réunions du CCE tout au long de l'année 2009**, afin d'informer régulièrement les représentants du personnel, de l'impact réel de la crise sur le Groupe GFI (nous avons formulé une demande de ce type dès octobre 2008, avec transmission d'indicateurs quantifiables)

- **La CFE-CGC a écrit à J TORDJMAN (mail du 13 février 2009) pour lui dire de nouveau tout son attachement à ce que le partage du résultat 2008 soit tout particulièrement favorable aux Salariés** (Participation dérogatoire, éventuel Supplément de Participation), tandis que s'annoncent des exercices 2009, voire 2010 et suivants, qui pourraient se révéler extrêmement périlleux ...